

L'ACTION

N°416
Janvier 2017

BULLETIN DU SYNDICAT CQT MICHELIN

Selon que vous serez puissant ou misérable, Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Au 17^{ème} siècle, La Fontaine écrivait « Les animaux malades de la peste », qu'il terminait par cette morale. En 2017, on peut encore facilement trouver des exemples de fables dans la société française. Il y a toujours des renards, des loups, des tourterelles, des tortues, des ânes... Et les cours rendent souvent des jugements que le peuple a du mal à accepter, que ce soit devant les tribunaux de la République ou de l'entreprise. Où est la démocratie si nous ne sommes pas égaux devant la justice ? La différence avec le 17^{ème} c'est que maintenant tout le monde est au courant, ou plutôt peut se tenir au courant. L'information se diffuse à la vitesse de la lumière ou presque. Les médias renseignent en temps réel sur ce qui se passe sur la planète, tout n'est pas utile à savoir mais en écoutant bien les infos, en lisant les bons textes, on trouve des choses intéressantes.

Certaine pie ne soit pas condamnée uniquement grâce à sa position juchée au sommet de la hiérarchie mondiale, malgré les délits financiers qu'elle a commis. Certains rats d'usines sont condamnés à des peines de prison ferme pour avoir voulu garder leur travail. Certains lions du pétrole qui tuent 31 de ses salariés et détruisent une partie de leur ville sont toujours considérés comme innocents ... Et dans quelle catégorie fabuleuse pourrions-nous ranger ces réfugiés qui envahissent nos villes et nos campagnes? Si seulement ils avaient de l'argent, quand les étrangers débarquent avec des comptes en banques bien garnis, peut importe leur couleur, ils sont bien accueillis. Ce sont les pauvres et la misère qu'on ne veut pas voir, pas les étrangers.

Dans ce sombre tableau, il y a des éclats de couleur, faibles, petits mais ils sont là : des condamnations pour harcèlement et licenciement abusif, des acquittements pour avoir aidé des réfugiés...

Dans cette période de bonnes résolutions, entre la compétitivité, la croissance, les défis, la dynamique, les pneus, je vous encourage à prendre le temps de relire La Fontaine.

Jean-Paul Cognet

É
D
I
T
O

SOMMAIRE

Page 1 – Edito
Page 2 – Industrie – Temps de travail
Page 3 – Mutuelle – 32 h
Page 4 – Procès des Goodyear
Bulletin de syndicalisation

POUR UNE INDUSTRIE QUI REPONDE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS

La France a besoin d'une industrie forte car l'avenir économique d'un pays dépend de sa capacité à produire des richesses sur le territoire national. Elle doit impulser des coopérations au niveau européen et international, basées sur la promotion des droits sociaux et le respect de l'environnement. L'industrie est en déclin depuis trente ans. Aujourd'hui, la production industrielle atteint à peine 10 % du produit intérieur brut (PIB), contre 16 % en moyenne dans la zone euro, et 22 % en Allemagne. Michelin a supprimé les activités de fabrication PL à Tours et rechapage à la Combaude. L'emploi industriel a reculé de près de 25 % en quinze ans pour se situer aujourd'hui autour de 3 millions de salariés. La France importe 60 % de ses produits industriels. Pour Michelin, des pneus vélos, pneus de monsieur tout-le-monde ne sont plus fabriqués en France. Les causes de ce déclin industriel sont nombreuses : la primauté donnée à la financiarisation de la gestion des entreprises industrielles depuis quarante ans ; les choix politiques et économiques des gouvernements qui se sont succédés : politiques d'austérité, recherche forcée de la baisse du « coût du travail » conduisant aux délocalisations et à l'externalisation des activités ; le dumping social, fiscal et environnemental ; le détournement des richesses créées par les travailleurs au profit des actionnaires et au détriment des investissements productifs, de la recherche-développement, du renouvellement des savoir-faire et de la qualification des salariés.

L'industrie est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux de la population (alimentation, eau, énergie, transport, éducation, santé, culture). Il faut produire autrement et mieux, ce qui implique de rompre avec la logique de développement libéral. Il est urgent d'agir pour un développement humain durable, de mettre en place des circuits courts, l'économie circulaire, de produire des objets durables et réparables. Les moyens existent : CICE, crédits recherches, allègements de cotisations cela représente 70 millions d'euros pour Michelin.



Temps de travail, embauche des jeunes

Au jour d'aujourd'hui Michelin a de plus en plus de mal pour embaucher des jeunes. Essayons de comprendre pourquoi ? Dans les années 80, il y avait une forte affluence au niveau des demandes d'embauche, et à cette époque les salaires proposés par Michelin étaient supérieurs aux autres entreprises de la région. Par contre cela fait un moment que la tendance s'est inversée et que les salaires proposés sont inférieurs aux autres, et cela se ressent dans l'engouement des demandes d'embauche. Aujourd'hui Michelin ne fait plus rêver. Donc pour pouvoir reprendre le dessus au niveau de l'envie de venir travailler dans l'entreprise, il va falloir revoir la politique salariale. Surtout qu'il ne faut pas oublier que les bénéfices n'ont jamais été aussi élevés et qu'il serait enfin temps de récompenser ceux qui permettent de faire ces bénéfices. Il existe un autre point sur lequel Michelin pourrait s'appuyer pour l'embauche, il s'agit de « la semaine à 32 h ». Si toutes les entreprises passaient à ce cadre horaire, 4.5 millions d'emploi en France pourraient être créés. Par contre qui dit passage aux 32 h dit maintien du salaire + heures supplémentaires payées à 50 % dès la 33 h. C'est pour cela que la CGT propose cette réduction du temps de travail.



Mutuelle

L'obligatoire

Tout employeur du secteur privé, entreprise et association, a l'obligation de proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés (sauf ceux qui en ont déjà une, comme par exemple certains CDD), en complément des garanties de base d'assurance maladie de la Sécurité sociale. Certains salariés en contrat court peuvent être dispensés d'adhérer à la mutuelle collective et bénéficier d'un chèque santé délivré par l'employeur.

La participation de l'employeur doit couvrir au minimum la moitié du financement de l'ensemble de la couverture santé collective et obligatoire des salariés en matière de remboursement complémentaire des frais de santé ou de maternité, même si elle est supérieure à la cotisation minimale.

En cas de suspension du contrat de travail, la couverture doit être maintenue lorsque le salarié est en cours d'indemnisation (arrêt maladie, par exemple).

Le panier de soins minimal doit proposer les garanties suivantes :

- intégralité du ticket modérateur sur les consultations, actes et prestations remboursables par l'assurance maladie,
- totalité du forfait journalier hospitalier,
- frais dentaires (prothèses et orthodontie) à hauteur de 125 % du tarif conventionnel,

frais d'optique forfaitaire par période de 2 ans (annuellement pour les enfants ou en cas d'évolution de la vue) avec un minimum de prise en charge de 100 € pour une correction simple.

Les personnes quittant l'entreprise pour prendre leur retraite, en raison d'une incapacité ou d'une invalidité peuvent aussi bénéficier du maintien de la mutuelle santé d'entreprise, à titre individuel et payant. L'organisme assureur les en informe dans les 2 mois suivant la date de cessation du contrat de travail.



32 h : un moyen de créer de l'emploi et de réduire les inégalités H/F

La réduction du temps de travail à 32 heures par semaine, est la seule réforme crédible pour créer de l'emploi. Alors que le pacte de responsabilité a coûté 40 milliards d'euros sans le million d'emplois promis par le Medef, les 35 heures ont coûté moins de 2 milliards d'euros, pour 400 000 emplois directs créés, au minimum.

Les 32 heures par semaine, c'est aussi une réforme indispensable parce que la révolution numérique va générer des gains de productivité de 20 à 40 %. Sous dix ans, selon certaines études, 3 millions d'emplois pourraient être supprimés. On va donc travailler moins, à condition qu'on l'organise collectivement sans baisse de salaire, avec la réduction du temps de travail comme outil de répartition des richesses.

La réduction du temps de travail, c'est enfin une réforme indispensable pour l'égalité femmes-hommes. Premier facteur explicatif des inégalités professionnelles, le temps de travail des femmes est très différent de celui des hommes. Assumant toujours 80 % des tâches ménagères, les femmes sont confrontées à des doubles journées et 30 % d'entre elles sont enfermées dans des emplois à temps partiel, pour l'essentiel subi. Pour les femmes cadres, c'est le plafond de verre : l'impossibilité d'avoir une carrière comme d'accéder aux responsabilités, et une pression permanente.

Alors, gagner l'égalité, est-ce aligner tout le monde sur les 44h30 de travail pour les hommes cadres? Ou réduire le temps de travail pour permettre aux hommes comme aux femmes d'avoir du temps libéré pour leur parentalité et leurs loisirs ?

Baisser la durée légale de travail à 32 heures et l'accompagner de politiques publiques de prise en charge de la petite enfance et de lutte contre les stéréotypes, c'est rapprocher le temps des femmes et celui des hommes.

La justice s'acharne contre les Goodyear

Mercredi 11 janvier, plusieurs centaines de personnes venues de toute la France se sont rassemblées devant le Palais de Justice d'Amiens.

Ils étaient venus soutenir les huit anciens salariés de Goodyear-Amiens qui faisaient appel de leur condamnation à de la prison ferme en première instance.

Ces huit travailleurs étaient poursuivis pour avoir retenu deux cadres durant quelques heures au moment de l'annonce de la fermeture de l'usine en janvier 2014.

A l'issue du procès en appel, un seul est totalement relaxé. Les sept autres sont condamnés de 2 à 12 mois de prison avec sursis avec 5 ans de mise à l'épreuve.

Tout cela alors que les deux cadres avaient retiré leur plainte. Comment donc justifier cette décision, si ce n'est de vouloir éteindre toute forme de contestation des salariés ?

Il s'agit bien d'un message en direction de l'ensemble du monde du travail pour montrer ce que la justice réserve à ceux qui se révoltent contre la dictature patronale.



Le Syndicat Michelin exprime sa solidarité avec les salariés de Goodyear et exige leur relaxe.

Michelin condamné pour licenciement et harcèlement.

En juin 2014, une salariée de CAP 90 du site de la Combaude, a été licenciée pour des motifs totalement futiles. La déléguée du personnel de son secteur n'ayant pas voulu la défendre, cette salariée s'est alors tournée vers le syndicat CGT.

Le conseil de prud'homme vient de requalifier le licenciement en « dépourvu de cause réelle et sérieuse » et condamne l'entreprise Michelin à verser des indemnités :

- En réparation du préjudice subi du fait de la rupture de la relation de travail.
- En réparation du préjudice subi du fait du harcèlement moral sur son lieu de travail.
- Sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au :
04.73.36.07.71

et par mail : **cgt.michelin@wanadoo.fr**

Contacts délégués syndicaux :

Jean Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean Paul Cognet : 06.80.44.60.22

Serge Pagnon : 06.46.12.19.03

Bulletin d'Adhésion



Nom — Prénom

Adresse

Code Postal — Ville

Atelier — Usine

@: ☎ :

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.